

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.](#)
[ItemArticle Sorcellerie de l'Encyclopédie](#)

Article Sorcellerie de l'Encyclopédie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0106

SourceBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Diderot, Encyclopédie](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Sorc : opération magique, bon ou mal
ridicule, attribué stupidement par la superstition
à l'invocation et au pouvoir du démon.

On ne tenait jamais parler de sortilèges et de
magiques que dans le pays et le temps d'ignorance. C'est
pour cela que la sorcellerie régnait si fort parmi nous
au XII^e et XI^es.

Et ce ne fut qu'à la fin du XVIII^e siècle vers la fin
du dernier siècle qu'on eut la défection de
L. XIV qui révoqua en 1672 à bout les tribunaux
de son royaume d'écouter les simples accusés de
sorcellerie, et si depuis, il y a eu, de temps en temps
quelques accusés de magiques, le juge n'a
considéré l'accusé, que comme un profane, en
qu'il est à mi que en son la à n'employe le
pouvoir.

signé D. J

BnF
MSS

